



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230214 _006

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA VIDEOPROTECTION

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATORZE FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Nathalie JOUBAND - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Frédéric BERTHET à Annie CHAPUIS - Isabelle POULARD à Ludovic PADUANO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Christine MONTAGNY.

Absent excusé : Maxime PEILLER

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

La commune de Chazelles-sur-Lyon a engagé depuis plusieurs années une démarche de sécurisation des espaces publics par l'installation d'un système de vidéoprotection.

La réalisation de nouveaux équipements publics nécessite de compléter le dispositif de vidéo protection par l'installation de nouvelles caméras : 2 caméras rue de Saint-Galmier et 3 nouvelles caméras (et une caméra déplacée) aux abords du pôle sportif chazellois.

La Région Auvergne Rhône Alpes peut apporter un financement pour ces systèmes de vidéo protection.

Ainsi, le conseil municipal est appelé à :

- Approuver les opérations et leurs plans de financement :
- Pour l'installation de 2 caméras rue de Saint Galmier (projet 1) :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Travaux 2 caméras	17 021,30€	Subvention Région AURA	50%	9 115,65€
Serveur	1 210,00€	Etat : FIPDR (en attente appel à projet)		
		Autofinancement	50%	9 115,65€
TOTAL	18 231,30€	TOTAL		18 231,30€

- Pour l'installation de 3 caméras aux abords du pôle sportif chazellois (projet 2)

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Travaux caméras	3 987,00€	Subvention Région AURA	50%	2 956,00€
Migration logiciel	1 925,00€	Etat : FIPDR (en attente appel à projet)		
		Autofinancement	50%	2 956,00€
TOTAL	5 912, 00€	TOTAL		5 912,00€

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et signer l'ensemble des pièces afférentes à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les opérations et les plans de financement tels qu'exposés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention d'un montant de 9 115,65 euros pour le projet 1 et une subvention d'un montant de 2956 €uros pour le projet 2,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Monsieur le Maire,
Pierre VÉRICEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230214-230214_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023
Publication : 23/02/2023



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS

Annie Chapuis